

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2984

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2984**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

CREALYS, incubateur d'entreprises innovantes, est une association qui intervient dans les phases d'émergence et de validation des projets de création d'entreprises s'appuyant sur une technologie innovante issue d'un laboratoire de recherche publique ou en collaboration avec celle-ci. Il se positionne et travaille en complémentarité avec d'autres membres de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat tels que NOVACITÉ, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), OSEO ou Réseau entreprendre Rhône.

Ses principales missions sont :

- la détection des projets dans les laboratoires et les entreprises,
- l'évaluation des idées de création,
- le soutien logistique et la formation des porteurs de projets,
- l'étude de faisabilité et la structuration des projets de création,
- la mise en relation avec des partenaires industriels ou financiers.

Le processus d'incubation se décline en 2 phases :

- la phase préalable à l'entrée en incubation qui permet, par la mobilisation d'expertises externes, de clarifier certains aspects du projet (sur le plan technique ou juridique par exemple),
- la phase d'incubation proprement dite, qui permet aux porteurs de projets sélectionnés d'accéder à 4 types d'outils : formations du porteur de projet, prestations et conseils en faisabilité pour le projet, soutien financier direct au porteur du projet, appui au laboratoire partenaire pour les développements technologiques complémentaires éventuels.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'incubateur CREALYS pour son action en matière d'appui à la création d'entreprises issues ou liées à la recherche et pour assurer le positionnement lyonnais en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes en tant que membre fondateur de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2506 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association CREALYS pour l'année 2011.

Le bilan de l'activité de l'association dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 85 dossiers ont été analysés et 14 projets ont été effectivement incubés dont 7 sont issus de la recherche et 7 sont liés à la recherche. Cette baisse du flux est principalement due à des projets non concernés par une collaboration scientifique ou qui présentent un potentiel faible,
- 12 entreprises ont été créées dont 6 issues de la recherche et 6 liées à la recherche,
- depuis 1999, le taux de survie des entreprises à 3 ans est de 94 % et celui à 5 ans est de 78 %,
- dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de sourcing, CREALYS a informé 1 640 personnes au travers, notamment, de 10 interventions dans des laboratoires (en collaboration avec Lyon Science Transfert) et 10 événements auprès d'écoles doctorales,
- 93 % des incubés sont satisfaits ou très satisfaits par l'accompagnement et 97 % conseilleraient CREALYS,
- des actions spécifiques ont été mises en place pour améliorer la gestion de l'association et un plan d'actions a été élaboré fin 2011 pour renouveler CREALYS.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

L'année 2011 a marqué un tournant dans l'évolution de l'association correspondant à la fois au maintien de l'activité (et de ses résultats satisfaisants) et à la préparation de changements et d'actions pour l'année 2012.

En 2012, les actions suivantes vont être développées :

- la sensibilisation à la création d'entreprises au sein d'établissements d'enseignement supérieur ou d'organismes de recherche,
- la détection et l'évaluation de projets de création d'entreprises au sein d'établissements supérieurs ou d'organismes de recherche,
- la détection et l'évaluation de projets de création d'entreprises de technologies innovantes,
- l'accompagnement de créateurs dans l'élaboration de leurs projets d'entreprises, notamment dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels, commerciaux, financiers et pour le recrutement de l'équipe de direction,
- l'information et la mise en relation entre industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques pour la création et le financement d'entreprises,
- la formation de porteurs de projets d'entreprises,
- le soutien logistique des porteurs de projet d'entreprises,
- l'hébergement de passages (co-working).

Objectifs : 20 projets incubés, 12 entreprises créées, 90 % des porteurs de projets satisfaits, 95 % de taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans et 70 % à 5 ans, 5 et 50 emplois créés par les entreprises accompagnées à un an et à 3 ans.

De plus, CREALYS mettra en œuvre, en 2012, 7 actions pour faire évoluer son organisation et son activité vers une meilleure efficacité et qualité :

- renouvellement de l'animation managériale pour dynamiser l'esprit d'équipe, encouragement à la logique de réseau et renforcement de la formation professionnelle,
- optimisation du processus de gestion dont le remboursement dû par les porteurs de projets,
- accompagnement de 18 mois (24 mois sur dérogation), indépendamment de la date de création (plus de rupture de l'accompagnement au jour de la création juridique de l'entreprise),
- accompagnement différencié et évolutif par une méthode d'évaluation longitudinale des projets en incubation et l'ajustement des moyens affectés,
- renforcement des compétences transversales en ressources humaines et finances par l'acquisition d'outil d'analyse financière et le renforcement des compétences propres de l'association, plus un partenariat avec l'Agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) (PulltechPlus/haut de bilan).

Afin de maintenir le niveau de qualité de l'accompagnement et de développer ses outils pour accélérer le potentiel de croissance des entreprises incubées, l'association CREALYS souhaite maintenir une équipe de 5 personnes dont 3 chargés d'affaires spécialisés dans les domaines d'excellence de la Communauté urbaine : science de l'ingénieur/Cleantech, sciences de la vie et nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC)/image.

Pour ces raisons, il est proposé d'augmenter la subvention annuelle allouée à CREALYS. L'objectif est d'accroître le nombre d'entreprises accompagnées. La Région Rhône-Alpes a prévu aussi pour 2012 d'augmenter sa subvention à CREALYS.

En 2013, en cas de labellisation d'une Société d'accélération de transfert de technologie (SATT) Rhône-Alpes dans laquelle CREALYS sera intégrée, la Communauté urbaine sera amenée à revoir les modalités de son soutien à l'incubateur.

Budget prévisionnel 2012 pour l'accompagnement des entreprises incubées

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>Dépenses générales</i>		<i>Recettes dédiées au fonctionnement</i>	
fournitures et frais généraux	26 700	Région Rhône-Alpes	115 000
location et charges locatives	47 000	Etat	92 000
cotisations	3 200	Communauté urbaine de Lyon	110 000
honoraires	41 000	<i>Recettes dédiées aux porteurs</i>	
communication	18 200	Région Rhône-Alpes	550 000
missions et réceptions	19 000		
charges diverses	7 000	Etat	92 000
dotation aux amortissements	5 000		

<i>Dépenses d'appui</i>		<i>Recettes non dédiées</i>	
rémunération de personnel	215 000	cotisation membres	32 000
charges sociales et primes	98 000	subvention Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)	10 000
autres charges de personnel	500	remboursements porteurs	180 000
taxes et impôts	16 500		
formation interne, séminaire et conférences	16 500	produits financiers	5 000
<i>Dépenses porteurs</i>		autres	10 000
honoraires expertises préalables	35 000		
honoraires formation individuelle	35 000		
honoraires formation collective	30 000		
honoraires prestations	450 000		
documentation	10 000		
dotation fonds dédiés	122 400		
Total	1 196 000	Total	1 196 000

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit de CREALYS dans le cadre du renforcement de son organisation et de son activité pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises de technologies innovantes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit de l'association CREALYS pour son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association CREALYS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.